



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
2 décembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-treizième réunion directive

Genève, 13-17 février 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle.*
4. Questions relatives aux organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement :
 - a) Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme ;
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa treizième session ;
 - c) Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa treizième session ;
 - d) Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique.
5. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été approuvé le 21 octobre 2022 à la soixante-douzième réunion directive du Conseil. Il est reproduit à la section I ci-dessus.



Point 2

Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

2. Les débats que le Conseil du commerce et du développement tiendra au titre de ce point de l'ordre du jour seront l'occasion d'examiner le *Rapport sur le commerce et le développement 2022*, intitulé « Development Prospects in a Fractured World – Global Disorder and Regional Responses » (Perspectives de développement dans un monde fracturé – Désordre mondial et réponses régionales).

3. On trouve dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2022* une analyse des principaux problèmes auxquels l'économie mondiale fait face en raison d'une multitude de crises et de tensions géopolitiques. Ce document porte notamment sur les grands axes de l'intégration régionale et les résultats obtenus à ce jour en la matière. Selon le rapport, des déséquilibres macroéconomiques structurels compromettent les progrès des pays en développement sur la voie d'un développement inclusif et durable. De ce fait, les initiatives récentes de régionalisation n'ont, dans l'ensemble, pas encore porté leurs fruits dans les pays participants du monde du Sud. En analysant l'intégration commerciale au niveau régional, le financement du développement et le comportement financier des entreprises multinationales, la CNUCED montre dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2022* que les initiatives régionales ne sauraient se substituer à un système multilatéral approprié, bien qu'elles contribuent à alléger certaines contraintes réelles.

Documentation

UNCTAD/TDR/2022 et Aperçu général

Trade and Development Report 2022: Development Prospects in a Fractured World – Global Disorder and Regional Responses

Point 3

Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle

4. Alors qu'ils sont les derniers à blâmer pour les changements climatiques, les pays les moins avancés sont les premiers à en ressentir les effets. Pour preuve, 69 % des décès dus à des catastrophes liées au climat qui ont été enregistrés dans le monde ces cinquante dernières années sont survenus dans ces pays. Le renforcement de la résilience grâce à une transformation structurelle verte, c'est-à-dire grâce à la pérennisation de la croissance par la création d'emplois décents, la mobilisation de l'épargne intérieure, la diversification des activités économiques et des exportations, et la fin de la dépendance à l'égard des produits de base, est en passe d'être érigé au rang des priorités dans les programmes de développement nationaux des pays les moins avancés. C'est à l'aune de ces pays que l'histoire appréciera l'efficacité des mesures prises par la communauté internationale pour que la transition vers une économie sobre en carbone tienne compte de la « dimension du développement » et respecte les principes de l'équité, des responsabilités différenciées et des capacités respectives.

5. Dans le *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés*, intitulé « La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle », la CNUCED examine les obstacles particuliers que rencontrent les pays les moins avancés sur la voie de la transformation structurelle et d'un développement sobre en carbone. Elle cherche à démêler les liens pluridimensionnels entre l'adaptation aux changements climatiques et le développement durable en mettant en évidence les options qui profitent à tous et les risques de compromis qui rendent indispensable l'appui de la communauté internationale.

Documentation

UNCTAD/LDC/2022
et Aperçu général

Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle

Point 4**Questions relatives aux organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement****a) Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme**

6. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-cinquième session.

Documentation

TD/B/WP/321

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-cinquième session

b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa treizième session

7. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa treizième session.

Documentation

TD/B/C.II/49

Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa treizième session

c) Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa treizième session

8. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa treizième session.

Documentation

TD/B/C.I/55

Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa treizième session

d) Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique

9. Le Conseil sera invité à examiner et à approuver les thèmes des prochaines réunions d'experts pluriannuelles et réunions d'experts à session unique.

Point 5**Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international**

10. Le Conseil examinera le rapport de la cinquante-sixième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

Point 6

**Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil
du commerce et du développement**

11. Le Conseil sera invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session.

Documentation présentée au cours de la réunion

Point 7

Questions diverses

Point 8

Adoption du rapport
